

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Bachelor Thesis

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.3005.F.24

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2024-2025

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 10

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre Semestre d'automne Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français Allemand Anglais

2. Prérequis

 Avoir validé le/ module **Recherche en Périnatalité (2^{ème} année bachelor)**. Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres : **Dès 11 semaines de périodes de formation pratique non effectuées ou non validées, l'accès en 3^{ème} année Bachelor non peut être possible (sauf situation exceptionnelle avec accord de la responsable de filière).**

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé.*https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

 Rôle d'expert-e Rôle de leader Rôle d'apprenant et de formateur-trice Rôle de communicateur-trice Rôle de promoteur-trice de la santé Rôle de professionnel-le Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

Ab6, Ab7, Cb1, Db1, Db3, Eb1, Eb3, Fb1, Fb2, Fb3, Gb1, Gb2, Gb3.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Baser sa pratique sur des données épidémiologiques et des données probantes (EBM) afin de garantir des soins de qualité
- Appliquer une démarche scientifique réflexive basée sur une méthodologie rigoureuse, la consultation de bases de données, la sélection de sources pertinentes, et leur analyse critique.
- Construire le projet de travail de Bachelor autour d'une problématique des sciences sage-femmes ou de la périnatalité, en respectant les règles académiques en vigueur.
- Développer le positionnement sage-femme, en prenant en compte les données scientifiques récentes, l'expertise clinique et les valeurs et préférences des femmes et des familles.
- Identifier des besoins en rapport avec les sciences sage-femmes et la périnatalité, afin de fournir des recommandations appropriées pour la pratique sage-femme.

Le travail de bachelor est un travail d'initiation à la recherche. Quelle qu'en soit la forme, il est attendu de son auteur-e qu'elle/il démontre un certain nombre de compétences par :

- l'élaboration d'un questionnement professionnellement pertinent ;
- un choix approprié et l'utilisation pertinente de références théoriques ;
- l'utilisation d'une méthodologie appropriée ;
- des capacités d'analyse et d'argumentation ;
- une mise en perspective fondée sur les résultats obtenus et les conclusions dégagées.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- le questionnement professionnel
- le Cadre de référence théorique
- la problématique,
- la question de recherche
- la méthodologie de recherche
- Ethique de la recherche
- l'analyse des données de la littérature
- l'interprétation et discussion des données
- le retour dans la pratique

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- Cours-réponses, en distanciel si nécessaire
- Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- Activités pédagogiques en e-learning
- Séminaire
- Relation professionnelle
- Accompagnement corporel
- Pratique simulée
- Examen clinique (et/ou atelier pratique)
- Autre

Exigences de fréquentation :

Dénomination des temps d'enseignement indiqués dans le plan de cours du module :

- TPR : Temps présentiel recommandé (cours magistraux)
- TPO : Temps présentiel obligatoire (pratiques, séminaires, ateliers, ou autres modalités mentionnées TPO)
- TPC : Temps personnel avec consignes (travail à faire en autonomie avec directives spécifiques)
- TPI : Temps personnel individuel (travail personnel sans consignes, notamment pour les révisions) – ne figure pas sur la planification de cours

Typologie	Périodes
TPO :	20h
TPR :	0h
TPC :	100h
TPI :	180h
Total :	300

La présence aux cours magistraux mentionnés TPR est vivement recommandée.

La présence obligatoire mentionnée comme TPO est soumise à un contrôle de présences.

Toute absence doit être compensée par l'étudiant.e sans l'assistance des enseignant.es.

Les étudiant.es sont responsables de compenser leurs absences par du travail personnel, sur tout le module. Les enseignant.es ne sont pas tenus d'accompagner les étudiant.es pour la compensation de leurs absences.

Cours dont la présence est obligatoire :

Ces cours sont spécifiquement mentionnés dans votre plan de cours (TPO). Merci de vous y référer. La présence aux séminaires, ateliers, pratiques simulées, jeux de rôle, accompagnement corporel et aux cours de relation professionnelle est obligatoire.

Les absences à ces cours obligatoires doivent être dûment justifiées par des causes majeures évaluées à la responsable de module (Art 29. Règlement d'études HEdS 2021).

En cas d'absence aux TPO, il faut impérativement informer par courriel (e-mail) la responsable du module le plus rapidement possible.

Dès 3 jours consécutifs d'absence, l'étudiant.e doit faire parvenir par courriel avec un certificat médical au.à la responsable du module et au secrétariat de la filière.

Si les absences cumulées aux cours mentionnés obligatoires (TPO) dans le plan de cours (avec certificat médical/ou non) dépassent 20% du temps de présentiel total du TPO, alors l'étudiant ne pourra pas se présenter à-aux examen(s) finaux. Le calcul des taux d'absence aux TPO, et la communication à l'étudiant.e dépassant les 20% autorisés, sera faite en semaine 6.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

Le travail de Bachelor est réalisé suivant les directives présentées lors des séminaires (documents sur Moodle et/ou transmis par mail).
Le travail de Bachelor est validé si l'étudiant-e obtient une note comprise entre A et E, et les **10 ECTS** sont attribués en bloc.

Le travail de Bachelor et la soutenance sont évalués sur la base de critères et d'indicateurs y correspondants, par un jury composé :

- d'un-e expert-e du domaine professionnel,
- du directeur de mémoire.

La soutenance se déroule suivant les modalités suivantes :

- Présentation orale du mémoire : 30 minutes de présentation orale publique.
- Questions du jury (sur le mémoire et sur des questions théoriques pouvant aller au-delà du mémoire) : 15 à 20 minutes.
- Délibération du jury : 45 minutes.
- Restitution des résultats : 15 minutes

Un rapport d'évaluation est transmis à chaque étudiante.

Les documents définitifs, ainsi que les copies requises pour la HEdS doivent être parvenus aux intéressé-e-s (directeur-trice de mémoire, expert-te de terrain, deuxième expert-te enseignant-te, secrétariat) au plus tard 3 semaines avant le début des soutenances (date précisée en séminaire).
En cas de demande de délai supplémentaire, une requête écrite de prolongation de formation doit être effectuée selon les modalités définies par la filière auprès de la responsable de filière. Dans ce cas-là, la taxe semestrielle est due.

Si ces items ne sont pas remplis dans les délais fixés, l'étudiant-e se verra attribuer la note F.

Période : soutenances semaines 36 ou 37

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) et (B) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module

Pas de remédiation

Modalités :

- Si l'étudiant-e obtient la note FX, il/elle doit réaliser un travail complémentaire selon les remarques du jury et représente la partie insuffisante.

Période : novembre 2025 à juin 2026

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Modalités :

- Si l'étudiant-e obtient la note F, il/elle représente son travail de Bachelor selon les modalités décidées par le jury et dans les délais y correspondants.

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Cf syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Chantal Razurel

Enseignants : cf syllabus

•